

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : terralin® sensitive wipes  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 58J1-M0QP-U00Y-KEAC

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Détergent

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL  
ZI Sud secteur A  
Route des Varennes  
71100 Chalon sur Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 : H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## terratin® sensitive wipes

No Change Service!

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution hydro sur textile non-tissé

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures	85409-23-0 287-090-7 - - - 01-2120771812-51-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Estimation de la toxi-	>= 0,1 - < 0,25

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



**terrallin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

		<p>cité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 344 mg/kg</p>	
chlorure de didécyl diméthylammonium	<p>7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XXXX</p>	<p>Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <hr/> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 238 mg/kg</p>	>= 0,1 - < 0,25
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	<p>68424-85-1 270-325-2 - - - 01-2119965180-41-XXXX</p>	<p>Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <hr/> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg</p>	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

**terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Boire de l'eau par mesure de précaution.  
Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse

- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphé-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

**terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

nyl)méthyl]diméthyles, chlorures				
chlorure de didécyl-diméthylammonium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	5,39 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	1,55 mg/kg
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures	Eau douce	0,000415 mg/l
	Eau de mer	0,000042 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,21 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,81 mg/kg
	Sédiment marin	0,681 mg/kg
	Sol	1,36 mg/kg
chlorure de didécyl-diméthylammonium	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,82 mg/kg
	Sédiment marin	0,28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,595 mg/l
	Sol	1,4 mg/kg
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,4 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00016 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Ligne directrice

: Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques

: Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

---

		caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures de protection	:	Éviter le contact avec les yeux.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	:	solide humides; solution hydro sur textile non-tissé
Couleur	:	incolore
Odeur	:	aucun(e)
Point de fusion/point de congélation	:	env. 0 °C de la solution active
Température de décomposition	:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C de la solution active
Inflammabilité	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
pH	:	5 - 8 (20 °C) Concentration: 100 % de la solution active
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	(20 °C) complètement soluble

---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

#### **composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): 344 mg/kg<br>Méthode: OCDE ligne directrice 401<br>Remarques: Selon les données provenant de composants similaires     |
| Toxicité aiguë par inhalation   | : Remarques: Donnée non disponible   |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): 2.300 mg/kg<br>Méthode: OCDE ligne directrice 402<br>Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |

#### **chlorure de didécylidiméthylammonium:**

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): 238 mg/kg<br>Méthode: OCDE ligne directrice 401<br>Evaluation: Toxique en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë par inhalation   | : Remarques: Donnée non disponible   |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg  |

#### **composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg<br>Méthode: OCDE ligne directrice 401<br>Evaluation: Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë par inhalation   | : CL50 (Rat): > 2 mg/l<br>Atmosphère de test: poussières/brouillard  |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg<br>Evaluation: Nocif par contact cutané.   |

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### **composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

- |          |   |
|----------|---|
| Espèce   | : Lapin   |
| Résultat | : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition |

#### **chlorure de didécylidiméthylammonium:**

- |                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Espèce             | : Lapin                     |
| Durée d'exposition | : 4 h                       |
| Méthode            | : OCDE ligne directrice 404 |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

**terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

**||**Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

**||**Espèce : Lapin  
**||**Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition  
**||**BPL : non

## **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

**||**Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

**||**Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

## **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

### **Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

**||**Type de Test : Test de Buehler  
**||**Espèce : Cochon d'Inde  
**||**Méthode : OCDE ligne directrice 406  
**||**Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
**||**BPL : oui

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

**||**Type de Test : Test de Buehler  
**||**Espèce : Cochon d'Inde  
**||**Méthode : OCDE ligne directrice 406  
**||**Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
**||**BPL : oui

## **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

**||**Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)

**terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Remarques: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

### Composants:

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

Remarques : Donnée non disponible

**chlorure de didécyldiméthylammonium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg  
BPL: oui

**chlorure de didécyldiméthylammonium:**

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible  
- Evaluation

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 41 - 83 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL: 139 - 198 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.  
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,1 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 81 Poids corporel

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

|| Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

|| Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

|| Espèce : Rat, mâle  
|| NOAEL : 31 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 408  
BPL : oui

Espèce : Rat  
NOAEL : 214 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 14 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 407

### **Toxicité par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1,06 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,015 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,032 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,062 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,032 mg/l  
Durée d'exposition: 34 d  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,014 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,85 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 : 0,03 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,032 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

(Toxicité chronique)	Durée d'exposition: 34 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0042 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 95,5 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
------------------	--

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Biodégradabilité	: Concentration: 10 mg/l Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 72 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5 BPL: oui
------------------	--

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

Biodégradabilité	: Concentration: 5 mg/l Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 95,5 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	--

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

Bioaccumulation	: Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
-----------------	--

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Bioaccumulation	: Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Durée d'exposition: 46 d Facteur de bioconcentration (FBC): 81
-----------------	--

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

Bioaccumulation : Durée d'exposition: 35 d  
Concentration: 0,076 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 79  
BPL: oui  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,75 (20 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:**

Mobilité : Milieu: Sol  
Remarques: immobile

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

**terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Numéro sur la liste 75:  
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable  
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : chlorure de didécyldiméthylammonium  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B  
Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,11 %

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : < 5%: Agents de surface cationiques

## **Autres réglementations:**

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.  
AIIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.  
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures  
ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version  
06.10

Date de révision:  
20.05.2026

Date de dernière parution: 07.07.2025

---

PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -†

## **terralin® sensitive wipes**

**No Change Service!**

Version

Date de révision:

Date de dernière parution: 07.07.2025

06.10

20.05.2026

tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

#### **Classification du mélange:**

Aquatic Chronic 3

H412

#### **Procédure de classification:**

Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.